

PROVINCE DE QUÉBEC
Municipalité régionale de Comté de D'Autray
DISTRICT DE JOLIETTE
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ÉLISABETH

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Sainte-Élisabeth, tenue le lundi 7 mai 2018, à 20h00, au lieu ordinaire des séances, au 2270, rue Principale, Sainte-Élisabeth.

Sont présents: Claude Houle, conseiller, Benoit Desrochers, conseiller, Johanne Pagé, conseillère Christiane T. Ducharme, conseillère, Michel Henin, conseiller et Richard Lafleur, conseiller tous formants quorum sous la présidence de Louis Bérard, maire.

Est aussi présente : Madame Marie-Claude Couture, directrice générale et secrétaire-trésorière

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le Maire, Louis Bérard, constate le quorum à 20h00, souhaite la bienvenue à tous et, après un moment de silence, déclare la séance ouverte.

2018-05-111 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Johanne Pagé et résolu à l'unanimité des conseillers :

D'approuver et d'adopter l'ordre du jour tel que présenté et, en conséquence, il demeure ouvert à toute modification :

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption des procès-verbaux
 - 3.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 avril 2018
 - 3.2 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 9 avril 2018
 - 3.3 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 16 avril 2018
4. Trésorerie
 - 4.1 Adoption des comptes à payer
5. Période de questions
6. Engagements de crédits et décisions
 - 6.1 Changement date de conseil de juillet et d'août 2018
 - 6.2 Séance extraordinaire du conseil 14 mai 2018
 - 6.3 Réservation autobus – activités Camp de jour 2018
 - 6.4 Représentant à la Société les amis de la société du Patrimoine Bayollais
 - 6.5 Fête de fin année – école Emmélie-Caron
 - 6.6 Demande du comité loisirs – Fête Nationale
 - 6.7 Demande de don – Fondation québécoise du cancer
 - 6.8 Compétences – Logement social – MRC de D'Autray
 - 6.9 Octroi de contrat – Collectes organiques 2019-2022

Voirie – aqueduc

- 6.10 Demande au Programme d'aide à la voirie locale – (Anciennement PAARRM)
- 6.11 Ministère des transports – déneigement
- 6.12 Programme de réhabilitation du réseau routier local – Volet accélération des investissements sur le réseau routier local

Centre communautaire

6.13 Soumission module air climatisée Centre communautaire

Caserne

6.14 Paiement numéro 2 et 3 – architectes caserne

7. Règlements

7.1 Règlement 481-1-2018 modifiant le règlement 481-2015 afin d'augmenter le fonds de roulement de la Municipalité de Sainte-Élisabeth

7.2 Règlement 274 MRC de D'Autray « *Règlement modifiant les règlements numéros 154, 193, 209, 210, 228, 230, 258, 259, 260, 261, 262, 263 et 264 : règlement concernant respectivement les cours d'eau Marais noir, Tranchemontagne, Baie-Bélaire, Grand-Pré, Désy-Sylvestre, Grande-Ligne, Branche nord-est de la rivière Chicot, Baie Gaillardin, Lavigne, Denis-Sylvestre, La Traverse, Savoie, Marais de la petite baie et branches* »8. Informations diverses

8.1 Rapport de permis d'avril 2018

8.2 Estimé Installation équipements téléphonie et Internet

8.3 Rapport Carrefour Canin

8.4 Lettre FQM – On est Tous ruraux !

8.5 École Pierre de Lestage – Événementiel fin de secondaire

8.6 Fondation Académie Antoine-Manseau : souper au Homard

9. Rapports des membres du conseil10. Affaires nouvelles11. Période de questions12. Correspondance13. Levée de l'assemblée**3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX****2018-05-112 3.1 Séance ordinaire du 5 avril 2018****CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil ont pris individuellement connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 avril 2018.**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil renoncent à la lecture publique du procès-verbal ;**PAR CONSÉQUENT**, il est proposé par Benoit Desrochers et résolu à l'unanimité des conseillers :

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 avril 2018.

Monsieur le maire demande le vote.

*Adoptée à l'unanimité***2018-05-113 3.2 Séance extraordinaire du 9 avril 2018****CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil ont pris individuellement connaissance du procès-verbal de la séance extraordinaire du 9 avril 2018.**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil renoncent à la lecture publique du procès-verbal ;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé Michel Henin et résolu à l'unanimité des conseillers :

D'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 9 avril 2018.

Monsieur le maire demande le vote.

Adoptée à l'unanimité

2018-05-114 3.3 Séance extraordinaire du 16 avril 2018

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris individuellement connaissance du procès-verbal de la séance extraordinaire du 16 avril 2018.

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à la lecture publique du procès-verbal ;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé Christiane T. Ducharme et résolu à l'unanimité des conseillers :

D'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 16 avril 2018.

Monsieur le maire demande le vote.

Adoptée à l'unanimité

4. TRÉSORERIE

2018-05-115 4.1 Adoption des comptes à payer

Il est proposé par Christiane T. Ducharme résolu à l'unanimité des conseillers :

Que la liste des déboursés, incluant les chèques 6455 à 6485 au montant de 176 851,86 \$ et les prélèvements, au montant de 48 633,92 \$ préparée par la directrice générale et couvrant la période du 4 avril au 7 mai 2018, soit adoptée.

Monsieur le maire demande le vote.

Adoptée à l'unanimité

5. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucun citoyen ne pose de question à ce moment-ci.

6. ENGAGEMENTS DE CRÉDITS ET DÉCISIONS

ADMINISTRATION

2018-05-116 6.1 Changement des dates de conseil de juillet et d'août 2018

CONSIDÉRANT les vacances de la directrice générale du 25 juin au 29 juin 2018 et du 30 juillet au 3 août 2018 ;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Johanne Pagé et résolu à l'unanimité des conseillers :

De modifier la date de la séance du conseil prévue le mardi 3 juillet 2018 au lundi 9 juillet 2018 et la séance du 6 août au lundi 13 août 2018.

Monsieur le maire demande le vote.

Adoptée à l'unanimité

2018-05-117 6.2 Séance du conseil extraordinaire – 14 mai 2018

CONSIDÉRANT l'ouverture des soumissions pour le projet de changement de conduite sur le rang de la Rivière Sud ;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Johanne Pagé et résolu à l'unanimité des conseillers :

De prévoir une séance de conseil extraordinaire le lundi 14 mai à 20h00 dont l'ordre du jour prévu est :

1. Ouverture de la séance
2. Octroi de contrat : Remplacement de la conduite d'eau potable - Rang de la Rivière Sud
3. Période de questions
4. Levée de l'assemblée

Monsieur le maire demande le vote.

Adoptée à l'unanimité

2018-05-118 6.3 Activités camp de jour 2018 – Réservation autobus

CONSIDÉRANT des sorties spéciales pendant le camp de jour ;

CONSIDÉRANT QUE les enfants doivent être transportés par autobus lors de sorties spéciales ;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Christiane T. Ducharme et résolu à l'unanimité des conseillers :

De mandater Josée Pagé afin de signer le contrat avec Transport Roch pour les sept sorties spéciales prévues, au coût total de 1 135 \$ plus taxes.

Monsieur le maire demande le vote.

Adoptée à l'unanimité

2018-05-119 6.4 Représentants à la Société les amis du Patrimoine Bayollais

CONSIDÉRANT la demande de la Société des amis du Patrimoine Bayollais de déléguer une personne, porteur de dossier culture / patrimoine, à assister aux rencontres régulières ;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Claude Houle et résolu à l'unanimité des conseillers :

De déléguer Johanne Pagé ainsi que Michel Henin comme représentant du conseil municipal afin de siéger à la Société des amis du Patrimoine Bayollais.

Monsieur le maire demande le vote.

Adoptée à l'unanimité

2018-05-120 6.5 Fête de fin année – école Emmélie-Caron

Il est proposé par Johanne Pagé et résolu à l'unanimité des conseillers :

De réserver le camion de crème glacée la crèmerie mobile de Sainte-Élisabeth pour la dernière journée d'école à Emmélie-Caron ;

QUE les membres du conseil qui le souhaitent participent à cette journée qui permettra d'offrir les délices glacés aux enfants et au personnel ;

QUE la municipalité débourse les frais pour le camion de crèmerie, pour un maximum de 200 \$.

Monsieur le maire demande le vote.

Adoptée à l'unanimité

2018-05-121 6.6 Demande du comité loisirs – Fête Nationale

CONSIDÉRANT la demande du Comité loisirs pour l'organisation de la fête nationale du 24 juin prochain ;

Il est proposé par Christiane T. Ducharme et résolu à l'unanimité des conseillers :

De donner une subvention de 1 000 \$;

D'offrir l'utilisation du centre communautaire ainsi que du chalet des loisirs ;

D'offrir gratuitement la machine à popcorn ;

De recevoir l'invitation afin de participer aux activités du 24 juin.

De demander aux représentants du comité loisirs de vérifier la possibilité, auprès du service incendie, de faire un feu de joie ;

De vérifier auprès de la responsable du camp de jour la disponibilité des animateurs.

Monsieur le maire demande le vote.

Adoptée à l'unanimité

2018-05-122 6.7 Demande de don – Fondation québécoise du Cancer

CONSIDÉRANT la demande de don de la Fondation québécoise du cancer ;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé Johanne Pagé et résolu à l'unanimité des conseillers ;

D'octroyer 50 \$ de don à la Fondation québécoise du cancer.

Monsieur le maire demande le vote.

Adoptée à l'unanimité

2018-05-123 6.8 Compétences – Logement social – MRC de D’Autray

CONSIDÉRANT QUE la Société d’habitation du Québec a initié un processus afin de favoriser le regroupement des Offices municipaux d’habitation (OMH);

CONSIDÉRANT QU’il est de l’intérêt de la municipalité de Sainte-Élisabeth de favoriser un regroupement à l’échelle de la MRC de D’Autray;

CONSIDÉRANT les dispositions de l’article 678.0.2.1 du Code municipal (RLRQ, c. C-27.1) concernant l’acquisition de compétence par la MRC dans le domaine du logement social;

CONSIDÉRANT QU’à terme, les charges en lien avec l’exercice de cette compétence par la MRC feraient l’objet d’une partie de budget spécifique et assumées par les municipalités sur lesquelles la MRC exerce sa compétence;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Christiane T. Ducharme et résolu à l’unanimité des conseillers :

De demander au conseil de la MRC d’adopter une résolution d’intention initiant un processus d’acquisition de compétence en matière de logement social sur le territoire des municipalités de Ville Saint-Gabriel, Saint-Norbert, Sainte-Élisabeth, Lanoraie, Saint-Cuthbert, Saint-Barthélemy, Berthierville, Saint-Ignace-de-Loyola et Lanoraie, en vue de créer l’Office régional d’habitation (ORH) de la MRC de D’Autray.

Monsieur le maire demande le vote.

Adoptée à l’unanimité

2018-05-124 6.9 Octroi de contrat – Collecte organiques 2019-2022

CONSIDÉRANT le projet de collecte des matières organiques sur le territoire de la MRC de D’Autray ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Sainte-Élisabeth débutera la collecte des matières organiques en 2019 ;

CONSIDÉRANT l’appel d’offres de la MRC de D’Autray pour l’ensemble des municipalités pour un contrat prenant fin au 31 décembre 2022 ;

CONSIDÉRANT les prix des soumissions pour la Municipalité de Sainte-Élisabeth ;

TERSOL : 84 376,32 \$

EBI : 125 351,73 \$

Enviro Connexion : n’a pas soumissionné

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Johanne Pagé et résolu à l’unanimité des conseillers :

QUE la municipalité de Sainte-Élisabeth octroi le contrat pour les collectes organiques au plus bas soumissionnaire, soit l’entreprise Tersol, au montant de 84 376,32 \$ plus les taxes applicables.

Monsieur le maire demande le vote.

Adoptée à l'unanimité

Voirie – Aqueduc

2018-05-125 6.10 Demande au Programme d'aide à la voirie locale

CONSIDÉRANT le niveau de détérioration très avancée de la chaussée qui nécessite des investissements particulièrement importants sur le Rang de la Chaloupe ;

CONSIDÉRANT la volonté du Conseil municipal d'améliorer ledit rang afin de le rendre plus sécuritaire ;

CONSIDÉRANT la contribution financière déterminante obtenue année après année ;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Benoit Desrochers et résolu à l'unanimité des conseillers :

Qu'une demande d'aide financière soit formulée, dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale (anciennement PAARRM), auprès de notre député, pour assurer des travaux d'asphaltage sur une partie du Rang de la Chaloupe.

Monsieur le maire demande le vote.

Adoptée à l'unanimité

2018-05-126 6.11 Ministère du transport – déneigement

CONSIDÉRANT QUE des plaintes ont été reçues de citoyens résidants sur les routes du Ministère des transports, soient le Rang Haut-de-la-Rivière et Rivière Sud (Route 345) ;

CONSIDÉRANT QUE lors du déneigement les citoyens se font régulièrement briser leur boîte postale ;

CONSIDÉRANT QUE l'enseigne en bois qui annonce l'entrée de la municipalité a également été brisée ;

CONSIDÉRANT tous les dommages causés par l'entreprise de déneigement ;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Michel Henin et résolu à l'unanimité des conseillers :

D'aviser le Ministère des transports des problèmes récurrents ;

De leur demander de s'assurer que l'entreprise responsable du déneigement de la route 345, sous la responsabilité du MTQ, soit davantage consciente et prudente face au bris qu'il peut occasionner.

Monsieur le maire demande le vote.

Adoptée à l'unanimité

2018-05-127 **6.12 Programme de réhabilitation du réseau routier local – Volet accélération des investissements sur le réseau routier local**

CONSIDÉRANT le programme RRRL, soit Réhabilitation du réseau routier local, volet Accélération des investissements sur le réseau routier, mis en place pour les routes qui ne sont encore pas auscultées par la MRC ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité peut présenter une demande dans ce volet pour substituer les travaux sur le Rang de la Chaloupe qui devait au départ être subventionnés dans ce volet ;

CONSIDÉRANT QUE la rue Saint-Thomas nécessite des investissements majeurs de rechargement, de gravelage, de reprofilage de fossés, de drainage, etc. ;

CONSIDÉRANT QUE les travaux sont évalués à 367 351 \$ incluant les taxes payées par la municipalité ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Sainte-Élisabeth peut déposer une demande de subvention auprès du Ministère des Transports dans le cadre du programme RRRL volet AIRRL;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Johanne Pagé et résolu à l'unanimité des conseillers :

De mandater la directrice générale à déposer une demande dans le cadre du programme RRRL volet AIRRL.

Monsieur le maire demande le vote.

Adoptée à l'unanimité

Centre communautaire

2018-05-128 **6.13 Soumission module air climatisée Centre communautaire**

CONSIDÉRANT QU'un module de climatisation au Centre communautaire ne fonctionne plus ;

CONSIDÉRANT QUE la climatisation est essentielle à maintenir une température agréable lors des périodes chaudes ;

CONSIDÉRANT les soumissions reçues :

Ent. de réfrigération et climatisation C. Bédard :	7 326,80 \$
Climatisation R. Bessette :	7 952,00 \$
Climatisation Vallée :	9 360,00 \$

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Johanne Pagé et résolu à l'unanimité des conseillers :

DE donner le contrat à Entretien de réfrigération et climatisation C. Bédard (1995) au coût de 7 326,80 \$ plus les taxes applicables pour changer l'unité du toit du Centre communautaire ;

Monsieur le maire demande le vote.

Adoptée à l'unanimité

Caserne

2018-05-129 6.14 Paiement numéro 2 et 3 – Architectes Caserne

CONSIDÉRANT la demande de paiement numéro 2 et numéro 3 de Hébert Zurita Danis Smith Architectes pour le projet de construction de la caserne ;

CONSIDÉRANT l'avancement des travaux ;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Johanne Pagé et résolu à l'unanimité des conseillers :

D'autoriser le paiement de la demande de paiement numéro 2, soit la facture 2018039, de Hébert Zurita Danis Smith Architectes, au montant de 13 049,66 \$;

D'autoriser le paiement de la demande de paiement numéro 3, soit la facture 2018050 au montant de 14 330,20 \$.

Monsieur le maire demande le vote.

Adoptée à l'unanimité

7. Règlements

2018-05-130 7.1 Règlement 481-1-2018 modifiant le règlement 481-2015 afin d'augmenter le fonds de roulement de la Municipalité de Sainte-Élisabeth

RÈGLEMENT NUMÉRO 481-1-2018

RÈGLEMENT NUMÉRO 481-1-2018 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 481-2015 AUGMENTANT LE FONDS DE ROULEMENT DE 300 000 \$ ET APPROPRIANT À CETTE FIN UNE PARTIE DU SURPLUS ACCUMULÉ GÉNÉRAL

ATTENDU QUE la municipalité de Sainte-Élisabeth est régie par les dispositions du Code Municipal du Québec ;

ATTENDU QU' en vertu des dispositions de l'article 1094 du Code Municipal du Québec la municipalité a le pouvoir de créer, d'augmenter et d'opérer un fonds de roulement ;

ATTENDU QUE la municipalité peut se doter d'un fonds de roulement d'un montant de 400 000 \$, soit 20 % des crédits prévus au budget de l'exercice courant de la municipalité;

ATTENDU QUE la Municipalité possède déjà un fonds de roulement de 100 000 \$;

ATTENDU QUE l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 3 avril 2018;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Michel Henin et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le règlement numéro 481-1-2018 soit adopté et qu'il soit statué et décrété par ledit règlement ce qui suit, à savoir :

ARTICLE 1 - Le présent règlement a pour but d'augmenter le fonds de roulement municipal et d'approprier une partie du surplus accumulé d'un montant de 300 000 \$ afin de combler ledit fonds de roulement pour atteindre un montant de 400 000 \$;

ARTICLE 2 – Le conseil de cette municipalité peut, par résolution, emprunter du fonds de roulement les deniers dont il peut avoir besoin pour toutes les fins de sa compétence, y compris les deniers dont il peut avoir besoin pour rencontrer les dépenses de la municipalité au cours d'un exercice, en attendant la perception des revenus de ce même exercice;

ARTICLE 3 – Les intérêts du fonds de roulement sont appropriés comme revenu ordinaire de l'exercice au cours duquel ils sont gagnés;

ARTICLE 4 – Les autres détails relatifs au présent règlement seront réglés par résolution du conseil, au besoin, le tout conformément à la Loi.

ARTICLE 5 - Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

Monsieur le maire demande le vote.

Adoptée à l'unanimité

7.3 Règlement 274 MRC de D'Autray « Règlement modifiant les règlements numéros 154, 193, 209, 210, 228, 230, 258, 259, 260, 261, 262, 263 et 264 : règlement concernant respectivement les cours d'eau Marais noir, Tranchemontagne, Baie-Bélair, Grand-Pré, Désy-Sylvestre, Grande-Ligne, Branche nord-est de la rivière Chicot, Baie Gaillardin, Lavigne, Denis-Sylvestre, La Traverse, Savoie, Marais de la petite baie et branches »

Le règlement de la MRC de D'Autray a été affiché, conformément à la procédure.

8. INFORMATIONS DIVERSES

8.1 Rapport de permis d'avril 2018

Le rapport sommaire des permis du mois d'avril 2018 est remis aux membres du conseil.

8.2 Estimé installation équipements téléphonie et Internet à la caserne

L'estimé des installations pour les équipements de téléphonie et internet à la caserne est remis aux membres du conseil.

8.3 Rapport Carrefour Canin

Le rapport du carrefour canin pour janvier, février et mars 2018 est remis aux membres du conseil.

8.4 Lettre FQM – On est Tous ruraux !

Une communication de la FQM est remise aux membres du conseil.

8.5 École Pierre de Lestage – Événementiel fin de secondaire

Une communication de l'École Pierre de Lestage est remise aux membres du conseil.

8.6 Fondation Académie Antoine-Manseau : souper au Homard

Une communication de la Fondation de l'Académie Antoine-Manseau est remise aux membres du conseil.

9. Rapports des membres du conseil

Les membres du conseil font rapport de leurs activités du mois.

10. Affaires nouvelles

Aucun point n'est ajouté aux affaires nouvelles

11. Période de questions

Plusieurs questions sont posées. La période de questions débute à 20h45 et se termine à 21h15.

12. Correspondance

La correspondance est sur la table pour consultation des membres du conseil.

2018-05-131 13. Levée de la séance

Il est proposé par Johanne Pagé et résolu à l'unanimité des conseillers :

Que la présente séance soit levée à 21h17.

Louis Bérard
Maire

Marie-Claude Couture
Directrice générale et secrétaire-trésorière

Je, Louis Bérard, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».

Louis Bérard
Maire